

L'évolution de l'âge à la première union au Burkina Faso : quels effets des unions libres et du niveau de vie du ménage ?

Plusieurs études montrent une augmentation de l'âge au premier mariage, aussi bien chez les hommes que chez les femmes, dans la plupart des pays africains. Cette augmentation de l'âge au mariage est confirmée dans les pays pour lesquels on dispose de plusieurs Enquêtes Démographiques et de Santé (EDS).

Le premier mariage plus tardif des femmes est souvent imputé à une série de facteurs liés plus ou moins directement à l'urbanisation : scolarisation plus importante des filles, activité des femmes, en particulier dans le secteur moderne de l'économie, l'adoption de nouveaux comportements et de nouvelles conceptions des relations sentimentales avant le mariage, la disparition des mariages forcés et l'existence de nouvelles règles juridiques régissant le mariage et la famille (adoption d'un code de la famille, notamment) qui offrent des droits nouveaux aux femmes. Il existe très peu de résultats similaires concernant les déterminants de la primo-nuptialité des hommes. Les difficultés matérielles auxquelles les hommes sont confrontés, à savoir les problèmes d'emploi, de logement et de constitution des prestations matrimoniales sont parmi les facteurs le plus souvent avancés pour expliquer le recul de l'âge au mariage des hommes. Cette modification du calendrier de la nuptialité masculine accentue certainement le recul de l'âge au premier mariage des femmes.

Au Burkina Faso, selon les résultats de la troisième enquête démographique et de santé réalisée en 2003, l'âge médian d'entrée en première union des femmes de 25-49 ans est estimé à 17,7 ans et celui des hommes est estimé à 25,5 ans pour le groupe d'âge 30-59 ans. Des générations les plus anciennes aux plus récentes, on ne constate aucune modification de cet âge d'entrée en première union : l'âge médian étant pratiquement le même quelle que soit la génération. Les enquêtes précédentes avaient pratiquement déterminé les mêmes âges médians (17,6 et 25,5 ans respectivement pour les femmes et les hommes à la deuxième EDS en 1998/99 et 17,5 ans pour les femmes à la première EDS de 1993). Ce qui semble indiquer qu'il n'y a pas eu d'évolution dans le calendrier de 1993 à 2003.

Mais, le mariage ou l'entrée en union passe souvent par de multiples étapes et il convient de préciser le concept d'union et de s'attarder sur les difficultés de mesure rencontrées. Dans le cadre des Enquêtes Démographiques et de Santé réalisées au Burkina Faso, le terme union s'applique à l'ensemble des femmes et des hommes qui se sont déclarés mariés ou vivant maritalement avec une/un partenaire. L'appréciation du début de l'union est donc laissée à l'enquêté(e). Or l'union se transforme au cours du temps : une union consensuelle peut être par la suite confortée par une cérémonie, traditionnelle, civile ou religieuse. Le répondant a donc le choix entre ces trois types de mariage. Il s'agit de trois cérémonies distinctes, qui peuvent aussi bien être célébrées le même jour qu'à des dates différentes. Bien que le code de la famille stipule que le mariage civil doit être célébré avant le mariage religieux, en pratique l'ordonnancement importe peu. Ces trois mariages sont rarement célébrés ensemble, et on assiste donc à un décalage plus ou moins long entre ces cérémonies. Pour un couple qui parcourt ces étapes à des dates différentes, laquelle des dates a été retenue comme date du mariage ? Il semble évident que pour les plus religieux, les plus traditionalistes ou les plus émancipés, ces trois célébrations auront des significations différentes.

Mais après tout, le début de la cohabitation est-il pris comme référence ? Si l'âge de sortie du célibat des hommes et des femmes varie peu d'une génération à l'autre, il se pourrait que les modifications du type d'union en sont la raison principale en particulier si la première union débute de plus en plus sous la forme d'union libre. Si les évolutions concernent le libre choix de l'époux contribuent à une augmentation de ces types d'unions le renchérissement du mariage peut aussi en être une cause. Par exemple, pour les Mossi, ethnies majoritaires au Burkina, le libre choix des époux a entraîné l'introduction de la dot qui n'existait pas dans le mariage traditionnel ou du moins n'avait qu'une valeur symbolique. En outre, dans les sociétés où la dot existait elle est devenue l'objet de l'expression d'un certain vantardise ayant conduit à porter sa valeur aux niveaux parfois inaccessible aux candidats au mariage. Aujourd'hui toutes les formes de célébration du mariage au Burkina Faso engendrent des coûts. Dans le cas du mariage coutumier ou musulman (religieux) la reconnaissance sociale s'appuie fortement sur une compensation matrimoniale de valeurs symboliques et économiques accordée à la famille de la femme en mariage. Dans le cas de mariage civil ou chrétien (religieux), la mobilisation des officiers du mariage et surtout la fête qu'il occasionne se font souvent à des coûts exorbitants.

Des améliorations concernant la distinction entre mariage légal, traditionnel et religieux ainsi que dans la datation du début de cohabitation des conjoints, ont été apportées dans une enquête nationale réalisée en 2000 sur « migrations, l'insertion urbaine et l'environnement au Burkina Faso » et qui à partir d'un questionnaire biographique a repéré le plus précisément possible les différentes étapes de l'union. ». Au total, cette enquête a porté sur 8644 biographies recueillies auprès de 3517 ménages. Elle a couvert cinq types d'événements historiques : origine familiale, la mobilité résidentielle, la biographie professionnelle, l'histoire matrimoniale et l'histoire génésique des femmes. Pour les besoins de cette étude, nous utilisons les informations recueillies sur les cinq modules. D'abord les informations recueillies sur l'histoire matrimoniale, soit les questions du module quatre qui tiennent compte du début de la cohabitation, des années de la célébration religieuse, coutumière ou civile. Ensuite, les informations sur la mobilité résidentielle ont permis de compléter celles de l'histoire matrimoniale en nous permettant de savoir où réside l'individu au moment de l'union. On y ajoute celles de la biographie professionnelle qui nous permettent de savoir le niveau d'éducation atteint ou l'activité en cours au moment de la cohabitation. Enfin, les informations sur l'origine familiale qui permette de compléter les variables explicatives du modèle en y ajoutant la religion et l'ethnie alors que celles sur l'histoire génésique des femmes permet de prendre en compte les naissances d'enfants avant la cohabitation.

Notre objectif est, d'une part, d'analyser par type d'union l'évolution de l'âge à la première union et, d'autre part, de vérifier si la pauvreté en constitue un déterminant dans chacun des cas. La notion de pauvreté recouvrira l'aspect non monétaire. Nous allons la mesurer par un « Proxy » de niveau de vie à partir d'un indicateur composite basé sur la possession des biens et des caractéristiques du logement du ménage. A cet égard, nous allons faire recours à l'analyse en composantes principales. Une analyse descriptive nous permettra de mettre en évidence les évolutions de l'âge d'entrée en première union. Des relations sous formes de tableau de contingence seront présentées entre les âges d'entrée en première union et l'indicateur de pauvreté. Pour la comparaison des générations en terme de pauvreté et l'entrée en union, nous ferons appel, si nécessaire, à l'outil de la dominance stochastique qui a l'avantage d'éviter les difficultés de définition de seuils de pauvreté. Une analyse multivariée sera entreprise pour affiner les relations identifiées dans les tableaux de contingence.